

Vol. III

Québec, Octobre 1922

No 6

LE TERROIR


REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE




*Organe de la
Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec*

PRIX : 20 SOUS

Revised 53 Douchette



CITADEL



BRIQUE ET TERRA-COTTA

BRIQUE ORDINAIRE, BRIQUE À FACADE
14 NUANCES DIFFÉRENTES

CATALOGUE ET LISTE DE PRIX FRANCO
SUR DEMANDE

CITADEL BRICK & PAVING BLOCK CO. LTD.
421 RUE ST. PAUL
TELEPHONE 5344
QUEBEC.

1880

Téléphone 5617

Quai: 203 du Pont
Tel.: 4961

CHARBON - SABLE

Nous pouvons toujours vous fournir
les meilleurs prix du marché con-
sidérant la qualité et le service.

J.-L. LACHANCE, Limitée

99, RUE DALHOUSIE, - - Québec



LA SEMAINE DU LIVRE

M. Victor Morin, président de la section française de l'Association des Auteurs Canadiens, écrivait, entre autres choses, dans le dernier numéro du *Canadian Bookman*:

“Dans le domaine littéraire nous avons depuis longtemps essayé nos ailes. Nos tribuns de 1791, nos journalistes de 1810, nos historiens de 1830 et de 1845, nos poètes de 1860 et la pléiade de nos écrivains de cette époque ont posé les jalons d'une littérature nationale; nous pouvons ajouter que depuis vingt-cinq ans notre production littéraire est vraiment florissante. Mais combien de talents en herbe, combien d'auteurs timides ou incapables d'encourir les frais d'impression de leurs œuvres sont restés ignorés faute d'encouragement suffisant!”

A ces “talents en herbe”, à ces “auteurs timides”, l'Association des Auteurs Canadiens depuis un an découvre des horizons nouveaux, ouvre de nouvelles perspectives.

Et l'un des moyens employés par l'Association des Auteurs pour remonter les courages, stimuler l'énergie, créer l'émulation, développer le côté pécuniaire chez les auteurs, c'est l'institution de la Semaine du Livre.

Nous avons eu, cette année, la Semaine de l'Hygiène, la Semaine de prévention contre le feu; nous aurons une nouvelle semaine du livre canadien. Si l'on doit veiller aux soins du corps, à ceux de la propriété, de la forêt, n'est-il pas aussi à propos d'étendre notre sollicitude aux productions de l'esprit?

Encore que l'on ait souvent mis en doute son existence, il n'est resté pas moins vrai que notre littérature canadienne

donne des signes de plus en plus tangibles de son activité, notamment dans le nombre sans cesse augmentant des œuvres nouvelles. Mais encore faut-il que ces œuvres nouvelles trouvent accès au public et qu'il soit permis à ce dernier de les connaître.

Et voilà l'objet immédiat de la Semaine du Livre. Pendant une semaine le public est invité à communier pour ainsi dire avec les travailleurs de la pensée et avec leurs livres.

Les bons livres canadiens! . . . on les croirait indifférents, souvent; on les croirait endormis pour toujours ou plongés dans une égoïste rêverie quand on les voit silencieusement rangés, dans leur toilette sans luxe, au fond des rayons de nos librairies; en réalité c'est l'indifférence pour les auteurs qui leur ont donné le jour et l'apathie des lecteurs qui les retiennent prisonniers dans leurs poussiéreuses cages. Qu'on leur accorde un moment d'attention, et ils deviennent tout aussitôt loquaces, charmants, éloquents, sympathiques, instructifs. Ils montrent si volontiers leur âme, ils ouvrent si facilement leur cœur; et ils ne demandent pas mieux. Plus que tous les autres, car ils caressent notre amour-propre national, ils sont de charmants amis qui enchantent notre solitude, nous accompagnent galamment dans nos voyages et, au sein du cabinet de travail, facilitent le travail et reposent des fatigues torturantes de l'esprit en travail.

Or, pendant une semaine l'on convie le public à faire plus ample connaissance avec ces bons et fidèles amis.

* * *

Voilà l'objet de la Semaine du Livre. Durant cette semaine, le libraire a le devoir d'étaler aussi somptueusement que possible les œuvres des auteurs canadiens; il doit en faire connaître les titres et la nature par la grande voix de

la publicité (1); des conférenciers doivent faire connaître les œuvres qui se recommandent le plus, par leur esprit, à l'attention profane; les auteurs, eux, sont priés de sortir, un instant, de dessous ce voile d'humilité mal entendue dont ils se croient obligés de se couvrir, ou de descendre de la tour d'ivoire où ils se sont enfermés, souvent par un sentiment d'orgueil aussi mal entendu que l'humilité des premiers. —Le mot d'ordre de la Semaine, c'est: "Les auteurs sont priés de se mêler à la foule". Quant au public, on le prie de s'arrêter, un instant, dans sa course aux affaires et vers les plaisirs matériels, d'écouter, de regarder, de palper, de feuilleter ces trésors que sont les livres et . . . d'acheter; et si l'on savait la puissance du réconfort, la douceur du plaisir, la force du courage qui entrent dans le cœur d'un auteur devant ce geste auguste de l'acheteur de son livre!

Maxime du Camp disait: "Un livre peut révolutionner le monde; mais il n'en faut pas conclure que l'on a révolutionné le monde parce que l'on a fait un livre".

L'on ne peut toujours pas accuser nos auteurs canadiens d'entretenir ces idées de révolution en publiant leurs livres. Nos auteurs ont généralement plus de modestie; ils en ont même trop, pourrait-on croire. Ils préfèrent produire plutôt que de se produire; et c'est souvent de leur indifférence et de leur apathie que naissent l'apathie et l'indifférence du lecteur. Ces couches de poussière qui recouvrent trop souvent nos livres canadiens, ce sont leurs auteurs mêmes qui les ont étendues. Il est vrai que, pour les livres comme pour toutes choses, la mode y est pour beaucoup; il y a le livre du jour chez le libraire, comme il y a le plat du jour chez le restaurateur et le chapeau du jour chez la modiste.

(1) Nos lecteurs verront, en parcourant les pages d'annonces de la présente livraison du *Terroir*, les annonces de presque tous les libraires de Québec. Ils pourront constater que tous vendent le livre canadien. Ils profiteront donc de l'occasion que leur fournira la Semaine du Livre—du 28 octobre au 4 novembre—pour faire une visite et même plusieurs à nos libraires.

Que chaque auteur s'efforce de faire en sorte que son livre devienne le livre du jour. Il saura pour cela profiter de la Semaine du Livre.

* * *

L'année dernière, l'Association des Auteurs Canadiens a organisé une Semaine du Livre canadien qui a été couronnée d'un franc succès, notamment à Montréal où l'on a déployé une activité que, malheureusement, l'on n'a pas remarquée à Québec. A ceux de Québec de se reprendre cette année. Il est vrai que l'an dernier, l'Association des Auteurs ne comptait encore aucun représentant dans notre ville. Mais depuis, la section québécoise a été fondée et elle veut saisir l'occasion de déployer toute son activité (1). Aussi se promet-elle de bien profiter de la prochaine Semaine du Livre. Ces jours derniers le bureau de direction de cette section québécoise s'est réuni et a élaboré un programme pour la Semaine du Livre. L'on a donc le droit de s'attendre à un succès et nous le souhaitons.

En avant donc le livre, le bon livre canadien!

D. POTVIN.

(1) Le Bureau de direction du Groupe de Québec de l'Association des Auteurs Canadiens—section française—se compose comme suit :

Président: l'hon. sénateur Ths Chapais.

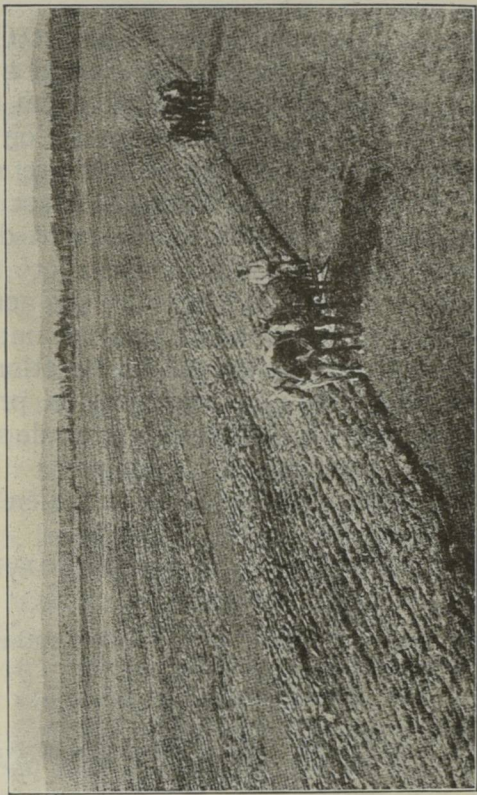
Vice-président: l'hon. juge Adjutor Rivard;

Conseils: M. G.-E. Marquis, M. Damase Potvin, l'abbé Ivanhoe Caron et M. Avila Bédard;

Secrétaire: M. Alphonse Désilets;

Trésorier: M. Georges Bellerive.

LES LABOURS D'AUTOMNE



Dans les vastes chaumes, en automne, le cultivateur canadien se hâte de promener l'attelage du labour et c'est pendant plusieurs jours un va-et-vient incessant dans l'étendue des champs roux.

Labours d'automne

Entre les récoltes et les premières neiges, nos cultivateurs bas-canadiens promènent dans leurs chaumes les attelages du labour d'automne.

Les petits chevaux canadiens ou les lourds percherons que "touchent" des bambins tirent d'un effort lent et continue sans secousse, et la terre brune se déchire sous le tranchant du soc; elle se fend comme du cuir sous le couteau du cordonnier, s'entr'ouvre et coule doucement d'un côté pendant que derrière, tout le long du sillon, elle paraît grasse et lisse; ou bien, quand la terre est sèche, elle s'émiette par mottes qui tombent au fond du sillon...

Le conducteur de l'attelage aux mancherons, jusqu'à mi-jambe dans la "brèche", dirige à commandements brefs l'allure de ses chevaux. Derrière lui, les oiseaux, en sautillant de motte en motte, sont à la recherche des vers de terre...

Et c'est ainsi, pendant plusieurs jours, un va-et-vient incessant dans l'étendue des champs roux que l'on fouille en tous sens, le laboureur geignant, le front penché, et le flanc battant des chevaux, pour mettre à nu l'humus inférieur, plein de suc et qui semble aussi, par la vapeur qui s'en dégage, rendre sa sueur de résistance et d'efforts...

Mais en automne, les hommes, les bêtes et la terre semblent fatigués. Aussi rien ne ressemble moins aux bruyantes parties des labourages du printemps que les mornes promenades de l'attelage las des labours d'automne...

D. P.

DEUX CHANSONS

PAR

Maurice Morisset

Les deux chansons suivantes: *La Fermière Canadienne* et *La Marseillaise des habitants* ont été interprétées avec grand succès, lors du congrès des Jeunes Fermières et de la réunion des lauréats du Mérite Agricole, pendant l'Exposition Provinciale.

M. Maurice Morisset, d'Ottawa, directeur de l'excellent organe de l'Institut Canadien de la capitale, *Les Annales*, est l'auteur de ces deux jolis poèmes du terroir que nos lecteurs et nos lectrices sauront, nous n'en doutons pas, apprécier et... apprendre. Ces deux chansons de chez nous méritent leur place dans le répertoire de nos chants canadiens.

Pour la musique de ces deux chansons l'on a eu recours à M. Oscar O'Brien, musicien distingué de la capitale et accompagnateur de Charles Marchand, le folkloriste bien connu, qui en a été l'interprète applaudi devant le public de Québec.

LA FERMIERE CANADIENNE

I

*Comme vos paisibles grand'mères,
Canadiennes, soyez fermières!
Aimez vos tranquilles foyers,
Votre langue et vos fiers clochers.
Nobles semeuses de croyance,
Les aïeules, venues de France,*

*Ont partout jeté le bon grain,
En fredonnant un vieux refrain :*

Refrain :

*Bonne fermière canadienne,
De nos foyers sois la gardienne;
Transmets aux mains de tes enfants
Le sol sacré que tu défends.*

II

*Comme ces grandes ouvrières,
Canadiennes, soyez fermières!
Aimez vos champs et vos sillons,
Les épis d'or de vos moissons,
Bientôt levées et point flâneuses,
Les aïeules étaient fameuses,
Coupaient le blé, cuisaient le pain,
En fredonnant un vieux refrain :*

Refrain :

III

*Comme ces dignes devancières,
Canadiennes, soyez fermières!
Aimez vos antiques rouets,
Vos fins métiers, vos blancs bonnets.
Debout, depuis l'aube aux étoiles,
Les aïeules tissaient les toiles,
Foulaient le drap, broyaient le lin,
En fredonnant un vieux refrain :*

IV

*Comme ces femmes légendaires,
Canadiennes, soyez fermières!
Aimez vos danses, vos chansons,
Le cœur ardent des beaux garçons.
Toujours accortes et pimpantes,
Les aïeules étaient aimantes:
A dix-huit ans donnaient leur main,
En fredonnant un vieux refrain:*

Refrain :

V

*Restez reines dans vos chaumières,
Canadiennes, soyez fermières!
Par vos enfants nombreux et forts,
Continuez l'œuvre des morts.
Dans notre campagne fleurie,
C'est vous qui faites la patrie!
Femmes, suivez votre chemin,
En fredonnant un vieux refrain:*

Refrain :

LA MARSEILLAISE DES HABITANTS

I

*Hébert a jeté dans nos cœurs
La force qui nous rend vainqueurs.
De ce géant suivons la trace,
Soyons l'honneur de notre race!
Un épi d'or à nos chapeaux,
Saluons le drapeau!*

Refrain :

*Debout, robustes habitants,
Alignons-nous en combattants!
La voix des ancêtres nous crie:
Debout, pour Dieu, pour la Patrie!*

II

*Laval nous a légué sa croix,
Et dans notre âme a mis la foi.
Gardons ce pieux héritage
Que nos fils auront en partage!
Du pain bénit à nos chapeaux,
Saluons le drapeau!*

Refrain :

III

*Montcalm a transmis aux aïeux
La vaillance des anciens preux.*

*Nous poursuivons son épopée,
 Mais la charrue est notre épée!
 Des fleurs de lis à nos chapeaux,
 Saluons le drapeau!*

Refrain :

IV

*Mercier trempa nos boucliers,
 Et fit de nous des chevaliers.
 Ce capitaine à notre tête,
 Nous aurons le sol pour conquête!
 Le vert et rouge à nos chapeaux,
 Saluons le drapeau!*

Refrain :

V

*Chevaliers, soldats et croyants,
 Nous sommes fiers d'être habitants!
 Sur notre terre d'espérance,
 Nous refaisons une autre France!
 Les trois couleurs à nos chapeaux,
 Saluons le drapeau!*

Refrain :

MAURICE MORISSET.

LA GERANCE DES VILLES

Conférence faite par M. Henri Ortiz, gérant de la ville de Grand'Mère, le 14 mars 1922, à l'Hôtel de Ville de Québec sous les auspices de la Société des Arts, Sciences et Lettres et devant les membres de l'Association des Ingénieurs.

Monsieur le Président,

Parmi les systèmes de gouvernement qui sont en vigueur à l'heure actuelle dans les cités et villes des Etats-Unis et du Canada, il n'en est pas qui surprenne et passionne autant l'opinion publique que celui de "commission-gérant".

En effet, depuis quelques années, pour être plus précis, depuis quatorze ans, ce mode de gouvernement municipal a fait des progrès rapides. On compte aujourd'hui 254 villes et cités dont les affaires sont administrées par un gérant. Parmi ce nombre, sept sont des cités canadiennes; Westmount, Woodstock, Outremont, Chatham, Shawinigan Falls, La Tuque et Grand'Mère. Les autres cités administrées par un gérant sont situées aux Etats-Unis. Cleveland est la plus importante des villes américaines ayant adopté le système de gouvernement par "conseil-gérant".

Avant d'attaquer le principal sujet de cette causerie "L'administration de la cité de Grand'Mère", je crois intéressant d'indiquer brièvement l'origine et la nature du système de gouvernement par "commission-gérant" ou conseil-gérant", comme quelques-uns préfèrent l'appeler.

En 1907 les eaux de la rivière Shenandoah, pendant une période de crue, inondèrent une certaine partie de la ville de Staunton, en Virginie. Les entrepreneurs de l'endroit évaluèrent les dommages causés à \$4,000. Cependant, avant d'accorder un contrat pour les réparations, un des échevins exigea que l'affaire fût suspendue jusqu'à ce qu'il eut le temps de consulter un de ses amis, ingénieur de division de chemin de fer. Cet ingénieur vint, fit une enquête et évalua les dommages à \$700. Comme question de fait, les réparations furent effectuées au coût de \$650.00. Cet incident, banal en lui-même, eut des conséquences énormes dans la ville! En effet, les principaux citoyens se mirent à penser et vinrent à la conclusion que leur système échevinal était peu efficace. Le résultat fut que le 13 janvier 1908, le conseil adopta un règlement d'une importance capitale. Ce règlement sti-



M. HENRI ORTIZ, gérant de la Ville de Grand'-Mère

pulât qu'à l'avenir l'administration directe, immédiate de la chose publique serait confiée à un homme compétent, qui y consacrerait tout son temps. On choisit comme administrateur l'ingénieur dont il a été question ci-dessus. Il s'appelait M. Charles Ashburner; il fut le premier gérant municipal nommé en vertu d'un règlement municipal. Son salaire fut de \$2,000. M. Ashburner occupe aujourd'hui une charge semblable à Norfolk, et son salaire est de \$16,000. par année, soit \$1,000. de plus que celui du maire de New-York.

À l'automne de 1910, la ville de Lockport, dans l'état de New-York, désirant améliorer son mode de gouvernement municipal, prépara une nouvelle charte, comportant un corps législatif, appelé bureau de direction, ou commission, composé de membres élus directement par le peuple, et un chef exécutif, appelé gérant, nommé par la commission, et non pas élu par le peuple. Lockport ne réussit pas à faire adopter sa charte par la Législature de l'Etat de New-York, mais ce mode d'administration, connu sous le nom de "Système de Lockport", devint célèbre dans tous les Etats-Unis.

En janvier 1913, les revues techniques contenaient une annonce extraordinaire, la première du genre en Amérique. La ville de Sumter, Caroline du Sud, qui venait de faire ratifier par la Législature de l'Etat une nouvelle charte contenant les principales clauses du "Système Lockport", demandait un homme compétent pour remplir la charge de gérant. Un ingénieur civil fut nommé. Sumter fut donc la première ville à adopter, par charte, le mode d'administration par "commission-gérant". Durant cette même année 1913, onze villes américaines adoptèrent ce mode d'administration; la plus importante de ces villes est Dayton, Ohio.

Comme dans la cas de Staunton, Dayton adopta le système de gérant à la suite d'un désastre terrible. Un beau matin de mars, alors que tout paraissait tranquille dans la vallée du Miami, on entendit soudain un bruit terrible. C'était le torrent dévastateur qui descendait la vallée, balayant tout sur son passage. Les digues, qui entouraient la ville, s'écroulèrent comme des châteaux de cartes. Les eaux pénétrèrent jusqu'au cœur de la ville, causant des dommages énormes. Les propriétés, épargnées par la force du torrent, furent détruites par l'incendie. Devant ce désastre, il ne restait ni gouvernement municipal, ni loi, ni autorité; rien, si ce n'est le courage des citoyens. La loi militaire fut proclamée et l'ordre se rétablit peu à peu. Mais l'ancienne administration municipale, les anciennes traditions, les vieilles coutumes et les idéals d'autrefois disparurent pour faire place à un nouvel état de choses. Un comité de citoyens fut nommé pour formuler une nouvelle charte municipale. Après une étude sérieuse des divers systèmes de gouvernement en vigueur dans les villes américaines, ce comité décide d'adopter la charte de la ville de Sumter. On offrit la position de gérant municipal au général Goethals, ingénieur en charge de la construction du canal de

Panama. Comme celui-ci ne pouvait pas accepter la charge, on choisit M. Henry M. Waite, ingénieur en chef de la ville de Cincinnati. L'administration de Dayton, sous la gérance de M. Waite, devint célèbre et contribua à faire progresser rapidement le système de gouvernement municipal par "commission-gérant". Tels furent les débuts du système. Voyons maintenant en quoi il consiste.

Le système d'administration municipale par "commission-gérant" comporte un corps unique, composé de représentants élus directement par le peuple. Ce corps est appelé le conseil ou la commission. Il emploie, à titre de chef exécutif de l'administration, un gérant et le tient responsable de la mise en vigueur des lois et règlements et de la gouverne de la chose publique, suivant la politique édictée par le conseil ou commission.

Le nombre des commissaires ou échevins varie suivant la grandeur et l'importance de la cité. Les membres de la commission ne reçoivent aucun salaire, ou, s'ils sont payés, le salaire n'est que nominal. Ils ne consacrent qu'une faible partie de leur temps aux affaires de la cité et sont ainsi libres de continuer sans interruption leur carrière privée.

Le maire est simplement le président de la commission et la représente dans toutes les fonctions honorifiques. Il n'a aucun pouvoir exécutif ou de veto. La commission nomme le gérant pour un terme indéfini et peut le destituer suivant son bon plaisir. Le gérant est, d'abord et toujours, le serviteur de la commission, c'est-à-dire du peuple, puisque c'est le peuple qui élit la commission; mais il n'a pas autorité pour recevoir ses ordres du peuple, si ce n'est par l'entremise de la commission. Si celle-ci interprète mal les désirs populaires et qu'il lui arrive de commettre des erreurs, elle doit en assumer toute la responsabilité et le gérant n'a rien à y voir. Il est là pour obéir. Rien n'empêche, cependant, qu'il fasse aux représentants des contribuables, les recommandations et les suggestions qu'il juge dans l'intérêt des contribuables. Mais si ces conseils ne prévalent pas, il doit s'incliner devant les décisions de ses mandataires. Le gérant est administrateur avant d'être initiateur. Il a toute la latitude voulue pour exercer ses fonctions. Il a le droit de nommer, de suspendre ou de destituer tous les chefs de départements et les autres employés de la corporation, qui doivent collaborer au succès de sa gestion. Il n'est pas obligatoire que le gérant soit choisi parmi les tribuables de la municipalité. Le contraire est même préférable. Car, de la sorte, la commission peut fixer son choix sur un gérant ayant déjà acquis de l'expérience dans l'administration d'une autre municipalité. Ceci tend à encourager une profession qui exige un entraînement spécial. Le gérant est choisi uniquement d'après ses aptitudes comme chef de l'exécutif et administrateur. Il n'est pas nécessaire qu'il soit un expert à la fois en travaux publics, en finances, en hygiène ou autres matières d'administration municipale. Il suffit qu'il possède un talent d'exécutif, une connaissance raisonnable

des affaires, de l'initiative, du tact, de manière à bien coordonner le travail des différents départements municipaux et à placer devant la commission, dans des rapports clairs et précis, les besoins de l'administration et les moyens qu'il propose pour y subvenir.

En général, toutes choses considérées, le mode d'administration par "commission-gérant" renferme ce que le système de gouvernement par échevins a de meilleur et, par contre, écarte ses points faibles en ayant recours aux méthodes qui ont assuré le succès des entreprises d'utilité publiques les mieux conduites. Il est certain, en effet, que sous un semblable régime, les commissaires ou échevins, élus par le peuple, n'ont pas à s'occuper des détails de l'administration et peuvent ainsi consacrer une plus grande partie de leur temps aux questions municipales qui sont plus directement de leur ressort, en leur qualité de législateurs. L'administration des villes par un gérant fait disparaître cette plaie que constitue le "patronage;" les services publics cessent de devenir un refuge pour les incapables. Autre avantage précieux: le fait de tenir une seule personne responsable de l'administration des divers départements exige une exactitude et un soin que l'on ne saurait attendre de multiples comités échevinaux dont le personnel se renouvelle presque chaque année et est composé si souvent d'amateurs, d'incompétents, de directeurs sans entraînement professionnel et de politiciens peu scrupuleux, ne cherchant à favoriser que leurs intérêts privés au lieu du bien-être et de la prospérité des contribuables en général.

A cet exposé, on voit que le système d'administration municipale par "commission-gérant" ou "conseil-gérant" est essentiellement l'application à la gouverne de la chose publique des principes mêmes qui sont à la base de l'organisation des affaires privées et qui ont assuré le succès des grandes corporations industrielles et commerciales. Que nos corporations municipales, avec leur système échevinal compliqué, ne sont pas organisées généralement sur une base d'affaires comme le sont les corporations privées est chose évidente pour tout observateur sérieux.

Dans quelques minutes, nous montrerons sur l'écran deux chartes municipales, l'une indiquant le système par "commission-gérant" et l'autre le système échevinal. La première charte montre la combinaison heureuse de l'action administrative du gérant avec l'action législative des échevins, les représentant du peuple, de manière à n'avoir réellement qu'un seul corps municipal. La seconde charte fait ressortir le manque d'entente et de coopération entre les divers départements, la confusion des pouvoirs législatifs et administratifs, le manque de responsabilité directe et définie envers la tête du gouvernement, le maire, d'où il résulte que le peuple ne sait à qui s'en prendre si les choses vont mal. En face d'un tel système surgit la question: "Peut-on administrer efficacement ses affaires avec une telle organisation?"

Le même problème fut posé aux contribuables de la cité de Grand'Mère il y a deux ans. Voyons en quelles circonstances, et aussi comment il fut résolu.

Le 28 avril 1919, le conseil de ville de Grand'Mère adopta une résolution ordonnant au secrétaire-trésorier d'écrire à la Laurentide Company aux fins de laisser savoir à cette compagnie que la ville était dans une position difficile et de demander à quelles conditions la compagnie donnerait son aide à la ville.

En réponse la compagnie déclara qu'elle fournirait l'aide demandée aux conditions suivantes:—

1o. Comme preuve de sa bonne foi et de son désir de vivre en bonne harmonie avec la compagnie, la ville devrait renoncer aux menaces de procès auxquelles elle avait eu recours depuis plusieurs années pour ennuyer la compagnie.—(Des procédures légales avaient été prises par certains contribuables sous prétexte que la compagnie Laurentide Power avait obtenu illégalement une exemption de taxes).

2o. Une compagnie de comptables licenciés devrait faire une revue complète des comptes de la ville et constater d'une façon aussi précise que possible sa situation financière.

3o. Il serait convenu qu'un budget annuel soit préparé à l'avenir et que l'administration future de la ville serait conduite d'après un plan d'affaires bien déterminé.

Aucune promesse définie n'ayant été jusque-là donnée ou même demandée à l'égard de ce que la compagnie ferait pour aider la ville, la compagnie décida, pour montrer sa sincérité et pour donner suite à ses vues, de nommer un comité avec pouvoir d'étudier la situation et de recommander quelle aide la compagnie devrait donner à la ville.

La proposition de la compagnie fut acceptée et un comité de cinq membres fut nommé. Ces membres furent choisis parmi les différentes classes de la société, comme suit: MM. J.-C.-A. Ricard, médecin, Auguste Desilets, avocat, Louis Lacroix, ouvrier, J.-O. Pelletier, agent local du chemin de fer Pacifique Canadien, et J.-H. Cunningham, ingénieur civil. Le Dr Ricard agit comme président du comité. Le comité pria MM. Price, Waterhouse & Co. de vérifier les livres de compte de la ville et se rendit compte de la condition et des besoins de la ville au moyen de témoignages oraux, sténographiés, donnés par le maire, plusieurs échevins, l'ingénieur de la ville, le secrétaire-trésorier et d'autres citoyens d'expérience. Après avoir étudié avec soin les témoignages ainsi que les rapports de la maison Price, Waterhouse & Co., comptables licenciés, le comité fit rapport au président de la compagnie Laurentide, M. Geo. Chahoon, et au conseil de ville. Voici les points saillants du rapport:—

“Le système de protection contre le feu est inefficace; il est à peu près le sixième de ce qu’il devrait être pour protéger la ville. Durant l’été, le deuxième et le troisième étage de presque tous les logements sont sans eau, à moins qu’on en charroie à bras; le résultat est qu’il existe un déficit d’eau pour les lavages, les cabinets et pour tous autres usages domestiques. Il est impossible d’arroser et de nettoyer les rues, et les déchets, qui s’y accumulent, entrent dans les maisons sous forme de poussière. La santé publique est menacée.

Les règlements de construction sont absolument ignorés. La ville vend son courant électrique à un prix inférieur au coût de la production.

Les revenus provenant des taxes, loin de rencontrer les obligations fixes d’intérêts et de fonds d’amortissement, ne suffisent même pas à couvrir les dépenses courantes de l’administration. La collection des taxes foncières, de l’eau, de l’électricité a été tellement relâchée que des arrérages au montant de \$51,655.76 se sont accumulés. Cette somme représente environ 2% de l’évaluation foncière. Cette taxes imposées par les divers règlements d’emprunts pour rencontrer les intérêts et le fonds d’amortissement n’ont jamais été perçues.”

Le comité ajoutait: “Nous sommes d’opinion que le plus grand besoin de Grand’Mère, tel que démontré par notre enquête, n’est pas un soutien matériel, mais une nouvelle forme d’administration. Les difficultés au milieu desquelles notre ville se débat actuellement sont le résultat de méthodes antiques. La ville est maintenant assez importante pour qu’on lui applique les formes d’administration les plus modernes, si l’on veut que les problèmes financiers et techniques qui se présentent à elle soient résolus pour l’intérêt des citoyens.

Dans notre opinion, l’administration devrait être confiée à un homme ayant un entraînement technique et un talent d’organisateur, qui dévouerait tout son temps aux affaires de la ville et qui serait responsable de l’opération économique et efficace du système électrique, de l’aqueduc et des égouts, des travaux de construction qui peuvent survenir et pour l’administration des départements du feu, de la police, etc. Nous sommes sous l’impression qu’il y a là de quoi occuper entièrement un homme bien qualifié et que si un tel homme était engagé, la ville y gagnerait beaucoup plus que son salaire. Les affaires de Laurentide Co. et de toutes les autres compagnies prospères sont administrées de cette façon et nous croyons que l’administration de la ville, qui est aussi importante et tout aussi variée que celle d’un grand nombre de compagnies, devrait recevoir une direction experte, semblable à celle que toute corporation industrielle trouve nécessaire pour mener à bonne fin ses entreprises. Nous ne croyons pas enfin que le présent ni aucun des précédents conseils fassent reposer son administration sur les principes d’affaires les plus modernes.”

Le rapport financier préparé par les comptables de la maison Price, Waterhouse Co., et soumis au conseil municipal, fit voir que l’année fiscale com-

ménçant le 1er août 1918 et finissant le 31 juillet 1919, accusait un excédent des dépenses sur les revenus courants se chiffrant au montant de \$41,516.80. Ce déficit énorme eut un retentissement considérable dans toute la ville. Et, pourtant, ce n'était pas la première fois que l'on avait des déficits à Grand-Mère. Avant que le système d'administration par gérant fut établi, tous les exercices financiers avaient accusé des déficits. Ceci explique l'augmentation considérable de la dette municipale.

En consultant les rapports financiers des administrations échevinales qui précédèrent l'administration par "conseil-gérant" on constate que la dette consolidée qui était de \$377,000 au 31 juillet 1916 avait atteint, au 1er janvier 1920, le chiffre énorme de \$799,500, soit donc une augmentation de \$421,500. On constate aussi que durant ces quatre années, l'actif permanent de la corporation municipale ne montrait qu'une augmentation de \$208,505.06. Si l'on enlève ce dernier montant des \$421,500. sus-mentionnés, on trouve une différence de \$212,994.94. C'est donc dire que le conseil a employé à même les emprunts faits en vertu de règlements municipaux une somme de \$212,994.94 pour combler les nombreux déficits au compte des revenus courants.

En face des méthodes discutées dont faisaient mention les rapports du comité des citoyens et de la maison Price, Waterhouse & Co., est-il étonnant que les échevins et les contribuables se soient posé la question: "Pouvons-nous administrer nos affaires avec une telle organisation?" Certes, non, fut leur réponse! Ils comprirent enfin que le système d'administration par maire et échevins avait été une erreur à Grand-Mère. Aussi, le 31 décembre 1919, un contrat fut fait entre la ville de Grand-Mère, représentée par Pierre Neault, maire, et Louis Bérubé, secrétaire-trésorier, d'une part et la Laurentide Co., Ltd, représenté par Georges Chahoon, Jr, président, et Louis Armstrong, trésorier, d'autre part. Les parties convinrent, entre autres choses, que la ville aurait un officier appelé "gérant" dont les devoirs consisteront à administrer ses affaires et à être son officier exécutif; son engagement sera fixé suivant entente entre la ville et la compagnie et s'ils ne s'entendent pas sur son choix, son engagement sera fait par la Commission des Utilités Publiques de la province de Québec, sur demande de l'une ou l'autre des parties. La compagnie paiera le salaire du gérant; elle paiera à la ville une somme annuelle de \$10,000. pour l'aider à défrayer les dépenses d'administration générale. En outre, la compagnie devra dépenser en travaux permanents la somme annuelle de \$40,000. Les premiers travaux ainsi entrepris seront pour un aqueduc municipal; les autres travaux seront décidés par entente mutuelle entre les parties ou, à défaut d'entente, par la Commission des Utilités Publiques de Québec. En retour la compagnie sera exemptée de toutes taxes municipales jusqu'à l'année 1931 inclusivement.

Deux mois après, la corporation municipale s'adressa à la Législature de Québec et fit amender sa charte. La convention sus-mentionnée fut ratifiée, confirmée, déclarée valide, légale et obligatoire, à toutes fins que de droit. Le système d'administration municipale fut ainsi aboli et remplacé par celui dit de "conseil-gérant".

La charte de Grand'Mère, adoptée par la Législature, est pratiquement conforme à la charte "Standard" des administrations municipales par gérant. Les grandes lignes du nouveau système sont: La corporation municipale est représentée et ses affaires sont administrées par son conseil et un gérant.

Le peuple élit le conseil, et celui-ci, de concert avec la Laurentide Co., choisit le gérant. Comme c'est la compagnie qui paye le salaire du gérant, il n'est que juste qu'elle ait un mot à dire dans son choix. D'ailleurs ceci a pour effet de choisir un homme compétent, à un salaire convenable.

Le maire est élu pour quatre ans à la majorité des électeurs ayant voté.

Les échevins, au nombre de quatre au lieu de huit comme dans l'ancien système échevinal, sont aussi élus pour quatre ans, un par quartier, par la majorité des électeurs du quartier ayant voté. A compter de la première élection, les autres élections ont lieu tous les quatre ans pour le maire et tous les deux ans pour deux échevins.

Les fonctions du gérant consistent à administrer les affaires de la corporation et à en être l'officier exécutif. Il est responsable au maire et au conseil et sous leur contrôle, surveille et dirige toutes les affaires, services et travaux. Tous les fonctionnaires et employés de la ville, sauf le secrétaire du conseil, sont nommés par le gérant et peuvent être destitués par lui en tout temps.

Imitant l'exemple donné par la grande majorité des villes qui avaient adopté le système de gouvernement par "conseil-gérant", le conseil de Grand-Mère nomma le 28 février 1920, comme premier gérant, un ingénieur civil.

Les réformes accomplies depuis la date susdite, tant dans l'administration des départements que dans le personnel du corps législatif, sont nombreuses. Parmi les plus importantes, citons:

1. Réduction du nombre des échevins de huit à quatre, élus pour quatre ans au lieu de deux, ce qui permet la continuité des mesures et évite les nombreux changements de politique du système échevinal.

2. Installation d'un système de comptabilité uniforme et moderne, à base de revenus et dépenses et non de recettes et déboursés.

3. Préparation d'un budget annuel détaillé, un mois avant le commencement de l'année fiscale, donnant sous une forme claire et précise la provenance et la destination des revenus de la cité. Publication du budget détaillé dans les journaux, afin de le rendre accessible à la masse du peuple et de permettre aux citoyens de discuter en connaissance de cause avec les échevins, leurs représentants, l'opportunité de telle amélioration, la nécessité de telle dépense.

4. Rapports journaliers par chaque chef de département fait au gérant et montrant la distribution du temps et la nature du travail de chaque employé.

5. Rapport mensuel du gérant présenté au conseil dans les quinze jours suivant la fin du mois et publication du rapport dans les journaux. Ce rapport contient, outre les commentaires généraux sur chaque département, les états financiers suivants:

- (a) Sommaire des comptes courants (revenus et dépenses, recettes et déboursés).
- (b) Etat détaillé des revenus et dépenses.
- (c) Etat détaillé des recettes et déboursés.
- (d) Etat des dépenses au compte capital.
- (e) Balance de vérification.
- (f) Appropriations (montants dépensés et balances à dépenser).

Tous ces divers états financiers indiquent non seulement les opérations financières du mois écoulé, mais aussi le total à date pour chaque item, à partir du commencement de l'année fiscale.

6. Opération par les employés municipaux des services de l'abattoir et du ramonage des cheminées au lieu de les donner à l'entreprise comme sous l'ancien régime.

7. Réorganisation du système électrique municipal sur une base d'affaires et installation d'une comptabilité moderne dans ce département.

8. Construction d'un système d'aqueduc des plus modernes, donnant une protection efficace en cas d'incendie. Sous l'ancien régime, la pression aux bornes-fontaines variait de 10 à 60 livres par pouce carré; aujourd'hui elle varie de 85 à 175 livres.

9. Réorganisation du département de l'aqueduc sur une base d'affaires de manière que les revenus égalent les dépenses.

10. Perception active des taxes de manière à ne jamais emprunter des banques en prévision du revenu.

11. Augmentation de tous les salaires des employés municipaux de 20% au moins, et cela sans créer une augmentation dans les dépenses d'administration telles que faites par l'ancien régime. Résultat obtenu au moyen de l'établissement du système d'achats par soumission et de paiements dans les 10 jours de manière à bénéficier de l'escompte; de la fusion en un seul de certains départements, avec diminution du personnel, etc.

12. Augmentation du personnel du département du feu et de la police, de manière à donner une plus efficace protection à la vie et aux propriétés des contribuables. Augmentation des assurances sur la vie des constables et des pompiers de \$2,000.00 à \$5,000.00.

13. Consolidation des fonds d'amortissement des emprunts de la municipalité et placement de ces fonds consolidés en débetures municipales rap-

portant 6.50% annuellement. Ces fonds, sous l'ancien régime, étaient placés dans des banques et ne rapportaient que 4%. Par ce procédé, la ville sauvera durant la vie des débetures au-delà de \$75,000. Grand'Mère a été la première ville de la province de Québec qui se soit adressée à la Législature provinciale pour obtenir les pouvoirs nécessaires à cette consolidation.

14. Vente des obligations municipales "sur le comptoir", c'est-à-dire directement aux contribuables plutôt que par l'entremise de maisons de courtage; d'où économies considérables.

15. Règlement pour l'enlèvement des vidanges par la municipalité.

16. Etablissement d'un bureau d'hygiène local, composé du maire, des échevins et du gérant avec un médecin salarié pour directeur et un médecin-vétérinaire salarié pour inspecteur.

17. Adoption d'un règlement concernant le lait, dont une des clauses importantes est la tuberculisation annuelle de toute vache appartenant à toute personne vendant ou distribuant du lait dans les limites de la ville.

18. Etablissement d'un casier sanitaire des maisons, ayant pour but de faire connaître exactement et continuellement les conditions sanitaires de tous les logements de la ville. Sous l'ancien régime, il y avait plus de 300 logements sans water-closet; aujourd'hui il ne reste plus qu'une vingtaine de maisons sans cette commodité, et cela, parce qu'elles sont situées trop loin de égouts publics pour pouvoir y évacuer les eaux ménagères.

19. Diminution de la mortalité infantile de 50%.

La conclusion naturelle qui découle de cette causerie, c'est que le système d'administration par gérant, tel qu'établi à Grand'Mère et dans les 254 autres villes de ce continent, a rapporté un tel succès qu'en dépit des attaques auxquelles tout mouvement est inévitablement en butte, nulle cité où ce mode d'administration par gérant a été sanctionné par le vote populaire et qui a goûté à ce régime pendant un an au moins, n'est encore revenue à l'ancienne manière de conduire ses affaires municipales.

Si ce nouveau mode de gouvernement municipal par gérant a donné satisfaction jusqu'à date, c'est dû en grande partie aux ingénieurs. En effet, des statistiques établissent que la grande majorité des villes ont choisi comme gérants, des hommes qui avaient pratiqué le génie civil. L'ancien système échevinal ou par commission et le nouveau système d'administration par gérant intéressent vivement la profession des ingénieurs, parce que le premier tend à mettre l'ingénieur à l'arrière-plan et l'autre à le mettre en évidence comme un facteur important de l'administration municipale. Comme le disait si bien le rédacteur de l'Engineering News, "Sous l'ancien système, chaque échevin ou commissaire élu par le peuple, était invariablement un homme sans éducation technique et, souvent, sans expérience dans l'art de gouverner une municipalité. Placé soudainement à la tête d'un département, il ne tardait pas à se croire expert dans les choses municipales et cherchait à s'attribuer tout

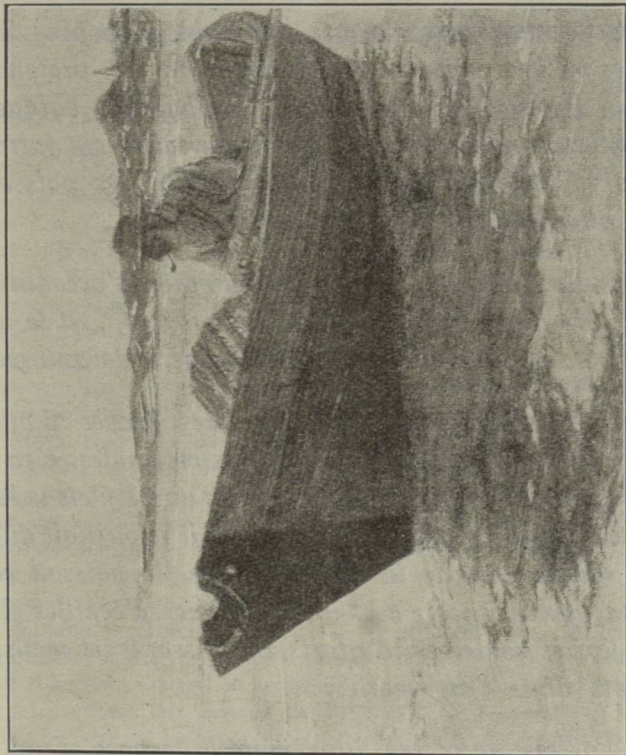
le mérite pour les travaux techniques accomplis par d'autres dans le département dont il était temporairement le chef, grâce au vote populaire. Dans de telles conditions, l'ingénieur ne pouvait pas travailler efficacement et il ne recevait aucun crédit pour les nombreux travaux techniques qu'il avait accomplis si difficilement."

Comparez à tout cela la situation faite à l'ingénieur dans l'administration par gérant: dans ce système, l'ingénieur a plus de chances d'être choisi lui-même pour occuper la charge de gérant que n'importe quel autre technicien ou homme de profession. Si, par hasard, l'ingénieur n'est pas nommé, il a la consolation de savoir que le gérant municipal sous qui il est appelé à travailler est un homme choisi à cause de ses talents d'administrateur et non à cause des services qu'il aurait rendus à un parti politique, ou de l'habileté qu'il aurait montré à capter le vote populaire.

HENRI ORTIZ



LA PECHE MARITIME



Dédaignant les méthodes modernes de la pêche, encore aujourd'hui, l'on voit de vieux pêcheurs canadiens s'en aller seuls sur la vaste mer dont les produits lui ont toujours assuré le pain de sa famille.

La pêche maritime

Sous l'action bienfaisante du gouvernement provincial, nos pêcheries maritimes vont prendre maintenant plus d'extension et les méthodes modernes de la pêche en eau profonde vont remplacer les antiques coutumes. Les humbles barques vermoulues, toutes grises, rongées par l'eau salée, vont faire place aux fins voiliers qui épouvanteront souvent les poissons du bruit crépitant de leurs moteurs à essence...

Mais les poissons, comme les humains, s'accoutumeront vite à ces bruyantes manifestations du progrès... et le marché au poisson, sans aucun doute, se développera davantage.

Mais elle s'avanouira la poésie des pêches d'autrefois quand le vieux pêcheur, dans les brumes matinales, s'en allait, seul dans sa vieille barque, fouiller la mer de ses filets usés, ou le soir, quand, sous les étoiles clignotantes, il retournait au foyer, pendant qu'au fond de la vieille barque, le poisson capturé palpait vaguement encore avec un bruit doux d'écaillés gluantes et de nageoires soulevées, d'efforts impuissants et mous, et de bâillements dans l'air mortel...

Quelquefois la pleine lune emplit l'espace d'une clarté luisante qui semble venir la mer plate tendue comme une étoffe immense aux reflets d'or et de feu. Et l'on aperçoit au loin des navires qui semblent tout petits

D. P.

QUESTION DE PEDAGOGIE

Le Collège Agricole

ET LE

Problème de la Terre

PAR

J.-E. BOILY

Inspecteur d'écoles

Le "Terroir", né d'une sincère pensée patriotique—développer le sentiment national par la juste exaltation des oeuvres et des choses de chez nous—me permettra-t-il d'ajouter, au chapitre de l'enseignement, quelques considérations sur l'oeuvre projetée des écoles moyennes d'agriculture, dont l'expérience doit se tenter prochainement à Rimouski?

Dans des écrits bien pesés, des éducateurs comme M. Arsène Paquin, inspecteur d'écoles, de Joliette, et M. J.-D. Dufour, professeur à l'École ménagère de St-Pascal, ont exposé, avec la compétence qu'ils possèdent, l'un, le nouveau programme scolaire,—lequel ne sera mis en vigueur qu'en septembre 1923,—l'autre, ce que comporte le programme de l'enseignement classico-ménager.

Exposer notre système éducatif, en faire mieux saisir l'ensemble et la portée, n'est-ce pas contribuer à mettre en relief le plus essentiel de notre élévation sociale et économique? N'est-ce pas faire aimer davantage nos institutions, nos coutumes et autres productions de chez nous?

N'avons-nous pas été, dans le passé, des admirateurs trop ardents de l'étranger, de ce qu'il avait et de ce qu'il faisait, pour nous décider à tourner nos regards maintenant vers les richesses naturelles que nous possédons, les institutions que nous avons, et créer ainsi les forces qui nous aideraient à prendre notre essor à l'aide de nos propres ailes?

Un nouveau programme d'enseignement primaire nous est né. Il pourvoit admirablement à cette première formation que tout enfant doit recevoir; il soulève d'un cran toute l'économie de la petite école et la force à mieux préparer la jeunesse aux besoins de l'avenir.

Mais l'horizon de la petite école est nécessairement restreint, bien que, par ailleurs, son champ d'action embrasse toutes les facultés naissantes de l'enfant. Si l'enfant reçoit, de façon rationnelle, cette première formation indispensable à sa fin, nécessaire à l'accomplissement raisonnable de ses principaux devoirs d'état, il ne s'ensuit pas moins que ces premières leçons ne sont que des jalons.

Nos éducateurs viennent de créer "l'école complémentaire". Cette école, à base agricole, dans les centres ruraux, et à base commerciale ou in-

dustrielle, dans les centres urbains, donne enfin une forme tangible à une institution depuis longtemps désirée. Bien organisée, elle permettra de mieux connaître les goûts et les aptitudes de chacun; et, nous l'espérons, bon nombre de jeunes gens y trouveront le développement qui les mettra à même de mieux comprendre la vie, et de s'y tailler un avenir.

Voilà, en quelques brefs traits, notre enseignement primaire élémentaire esquissé; celui qui donne naissance à nos petits séminaires, à nos collèges agricoles, commerciaux et autres; puis à notre enseignement supérieur ou universitaire, d'où sortent nos professionnels, nos experts en génie civil ou agricole, etc... en ce qui concerne l'enseignement purement laïc.

Que vont être ces collèges agricoles, ou, si l'on préfère, ces écoles secondaires d'agriculture?—mais ce dernier terme est moins propre, nous semble-t-il.

C'est un problème nouveau; le principe seul en a été posé par le statut II George V, chapitre 39. Le mécanisme qui le mettra en branle n'a pas encore été créé; l'expérience en cherche encore les rouages, le "modus operandi".

Nous n'avons donc pas ici à apprécier une oeuvre qui existe en fait. Cet enseignement devrait différer de celui de nos écoles d'agriculture d'aujourd'hui, lesquelles donnent plutôt un enseignement universitaire, et que l'on pourrait désigner sous le nom de Facultés Agricoles de l'Université Laval, de Montréal, ou de McGill.

La création de ces collèges a surgi du fait que la Province se développe, s'enrichit, d'une part, et que des besoins nouveaux en agriculture, de mieux en mieux comprise, parce que la terre s'épuise et que la multiplication des groupements industriels a nécessité une production plus intense, d'autre part.

L'agriculture est devenue une industrie dont le cultivateur est le gérant. La ferme est une exploitation commerciale qui doit être conduite suivant les meilleurs procédés de culture, des connaissances étendues des lois de l'élevage, des conditions locales et générales du marché, et suivant une comptabilité nette et précise. Chaque ferme représente un capital et ce capital, à la fin de l'année, doit produire un dividende ou un déficit, suivant que le gérant est bon ou mauvais administrateur.

Ajoutons que la position sociale du cultivateur s'ennoblit; le voilà qu'il s'élève aux plus hautes responsabilités. Les préjugés contre le travail manuel se dissipent et tel qui s'y livre avec adresse provoque l'admiration et le respect. Un auteur célèbre a dit: "L'homme qui travaille avec ses mains avec concentration et avec art doit, autant que le philosophe, avoir une bonne tête".

C'est pourquoi nous ne manquons pas d'affirmer que l'oeuvre des jardins scolaires a largement contribué à la rénovation des idées agricoles. Nous devrions même adjoindre à l'école complémentaire, de même qu'au collège,

sans distinction aucune, une salle de travaux manuels. L'homme parfait est celui qui a reçu dans son corps et dans son esprit la meilleure formation.

Que seront donc nos collègues agricoles ?

Nous ne nous sentons pas la capacité, et ce n'est pas notre intention non plus, d'en élaborer ici le programme. A côté de la partie pratique, ils devraient, croyons-nous, comprendre un enseignement classique assez complet nous semble-t-il.

Ces collègues agricoles seront régionaux ou de comté. Ils constitueront l'école classique du cultivateur, ou mieux l'école complémentaire prolongée.

Les cultivateurs qui veulent aujourd'hui donner à leurs garçons qui se destinent à la terre une instruction solide, se trouvent placés devant cette alternative-ci : ou les envoyer au séminaire, ou les diriger vers l'école complémentaire. Nous ne parlons pas ici des écoles techniques, ni de l'école des hautes études commerciales, puisqu'elles sont faites pour les fils d'ouvriers et de commerçants. L'école complémentaire n'est pas un pensionnat : c'est l'académie actuelle, comme on en compte plus de 400 dans la Province. Nos cultivateurs désirent davantage. Depuis 1663, le séminaire ou le collège classique a reçu leurs enfants ; ces institutions sont destinées à la formation de prêtres, uniquement de prêtres, comme le déclarait encore dernièrement SS. Pie XI.

Voilà donc des enfants jetés hors de l'orbite où les appelait une inclination naturelle. Et c'est ainsi que l'agriculture, cette grand industrie nationale, a perdu des milliers de sujets, faute d'une maison d'apprentissage qui fût propre à sa fin—l'agriculture. Ce n'est ni juste, ni rationnel, pour un pays essentiellement agricole.

Et c'est pourquoi, à mon sens, nous devrions avoir, dans chacune de nos régions, un collège agricole ou, si l'on y tient, une école moyenne d'agriculture.

Ces collègues seraient nécessairement placés sous l'autorité ecclésiastique avec la coopération de compétences laïques.

Si notre agriculture a besoin de bras, ajoutons qu'elle a surtout besoin de cervaux. La classe agricole, en dehors de ses bacheliers en science agricole, devrait compter, dans son sein propre, un plus grand nombre de cultivateurs instruits, qui seraient ses guides, ses représentants immédiats, dans le champ clos des diverses classes de la société, où ses intérêts sont en jeu.

Elever le niveau intellectuel de la classe agricole, développer ses qualités natives, faire naître en elle l'amour du sol, et le goût de la vie champêtre, telle devrait être, nous semble-t-il, l'oeuvre de ces collègues.

Il importe de former des jeunes gens qui soient des hommes avertis dans l'art de cultiver la terre, de bonnes moeurs et de bon ton, afin que cette

classe soit plus fière de son rang dans la société. Appelé à vivre à côté des autres races; à lutter sur tous les terrains pour conserver une supériorité que son origine lui fait un devoir d'atteindre, le Canadien français a l'obligation de créer et de maintenir, en agriculture comme dans tout le reste, des rouages de formation qui préparent à leur mission les enfants d'aujourd'hui, qui seront les hommes de demain.

Encore une fois, notre rôle ne consiste pas à désigner les diverses matières qui pourraient entrer dans le programme de ces nouveaux collèges, bien qu'il semble raisonnable qu'il embrasse certaines branches classiques, l'agriculture théorique et pratique, l'économie rurale, les marchés, etc. Nous sera-t-il permis toutefois, d'exposer ici, quelques aperçus nouveaux sur le rôle de ces collèges?

Tout le monde déplore le dépeuplement des campagnes en faveur des villes. C'est un grand problème dont la solution efficace est encore à trouver. La cause, d'une manière générale, en est connue: c'est l'attrait des villes, c'est la rançon du progrès industriel, du développement des chemins de fer, ou plutôt, pour nous servir d'une expression plus juste, d'un de nos amis, c'est "la répulsion des campagnes".

Et que fait-on pour rendre la campagne plus intéressante, plus attrayante? Pour organiser la vie sociale de telle manière que les jeunes gens surtout y trouvent le délassement intellectuel nécessaire aux fatigues et aux ennuis de leur profession. Rien, ou à peu près rien, à de rares exceptions. On dira peut-être "Autrefois, l'on n'entendait pas parler de récréation et l'on vivait quand même"—Oui, peut-être, mais les temps sont changés; le monde a marché depuis "votre" temps de *jeunesse*.

Eh bien! pourquoi le collège agricole ne créerait-il pas cette atmosphère vivante, saine et agréable? Le collègue n'est-il pas l'image de la vie?

Si le séminaire, petit ou grand, par sa vie de prière, de travail et de recueillement, prépare des prêtres, pourquoi le collège agricole ne serait-il pas organisé de telle manière que les élèves y puisent non seulement une éducation chrétienne, mais aussi la science nécessaire à leur état, et une formation apte à les préparer à vivre comme "des hommes faits pour vivre dans le monde".

Notre société rurale souffre; les initiatives sont nulles ou mortes; l'esprit de confraternité, qui ne s'acquiert que par la vie commune, n'existe pas.

Nous ne voudrions pas faire un tableau de la campagne qui ne soit pas vraisemblable, mais il est des vérités qu'il est bon de dire parfois.

Les liens de famille sont puissants et suscitent de belles réjouissances, mais il n'en est pas moins vrai que la gaieté en famille ou dans la société est en rapport direct avec l'état d'instruction et d'éducation des parents comme des citoyens. Et d'une manière générale, les amusements à la campagne

ne donnent point au corps ni à l'esprit le contentement que l'on y recherche. Souventes fois, il s'y commet des excès que l'on déplore ensuite.

Il y a là tout un problème et nous n'en voyons la solution que dans l'instruction et l'éducation de la classe agricole.

Former des agriculteurs instruits qui soient capables de comprendre et d'apprécier leur état, la grandeur et la beauté des paysages qui les entourent; préparer des laboureurs qui soient des hommes de progrès, des hommes d'initiative, des coopérateurs avertis et prudents; mais donner à la race des fermiers gentilhommes, ayant de bonnes manières, voilà l'oeuvre que nous voudrions voir accomplir par ces collèges agricoles.

A quoi bon donner aux jeunes gens les connaissances les plus étendues, si nous ne les préparons pas au rôle qu'ils auront à remplir dans le monde? Ils seraient comme des plantes de serre-chaude que l'on expose trop rapidement aux intempéries de la saison. Une trop grande avidité de boire la vie leur serait fatale. L'homme n'est pas une bête de somme, il a besoin de réjouissances. L'agriculteur est appelé à vivre dans la société; il doit en connaître les usages, comme il lui doit aussi son concours.

Ces collèges agricoles, sociétés en miniature, pourraient être organisés de manière à développer le sens de la responsabilité. Bien que soumis à l'autorité et à une direction sage, pourquoi ces jeunes gens ne se formeraient-ils tour à tour en Comité ou Bureau de Direction, de qui ils relèveraient médiatement, pour la discipline comme pour les amusements sportifs, littéraires, mondains, etc.? Nous ne parlons pas ici, pour les tout jeunes, mais les aînés, ceux qui ont atteint l'âge viril et qui font partie des classes les plus avancées.

Le jeune homme doit être mis en face de ses devoirs et il doit apprendre à se conduire, en toutes circonstances, avec une dignité qui fasse de lui un "homme". Que la direction du collège surveille son attitude, s'assure de la valeur de ses principes, dirige ses initiatives, corrige ses travers. Dans le monde, il serait probablement trop tard pour corriger ses vices ou ses défauts. Il faut lui donner l'occasion d'essayer ses propres ailes, d'exercer ses talents, pour lui faire comprendre que le monde vu de loin, des fenêtres barricadées du collège, est un mirage; que la réalité est moins énervante, moins troublante, pourvu que l'on y soit préparé.

Ce sentiment de dignité personnelle développé, plus rares seront les chutes. Se voir blâmé de ses compagnons, chassé de leurs jeux, comme être indigne, n'est-ce pas la meilleure discipline, le meilleur antidote?

Vous l'habituez ainsi à organiser ses récréations, ses amusements. La part du travail fait, il saura se délasser de façon agréable avec ses compagnons et se préparer ainsi au rôle qu'il aura à jouer dans la société, plus tard.

Ces jeunes gens, noyau d'une élite agricole, revenus au foyer, aimant la terre parce qu'ils en auront appris les secrets, ne seraient-ils pas capables

d'embellir leur sort, leurs foyers, leur vie; de résoudre en un mot le problème de l'exode rural? Certainement. Au foyer paternel, dans la bonne paroisse natale, ils apporteraient non seulement la science, mais la joie d'y vivre.

Ils sont déjà dix, quinze, jeunes et vigoureux gars n'ayant pas peur de charrue ni des *taurailles*, et qui savent se créer, à côté du travail épuisant, un rôle plus intellectuel. Les voilà qu'ils font déjà partie du Cercle agricole et qui en maintes occasions, font lever la tête à des vieux, par des observations justes. On sent qu'il y a de la vie dans ces jeunes gens.

Puis ne voilà-t-il pas qu'ils parlent d'organiser, pour la saison d'hiver, une séance dramatique et musicale. Il y a aussi, dans la paroisse, un groupe de jeunes filles, élèves d'un couvent classico-ménager. Les figurants à cette soirée se recruteront dans les deux groupes, sous la haute surveillance d'une personnalité. On dit même que Jean Tremblay doit y donner une conférence sur les petites industries que l'on pourrait établir dans la paroisse.

Et de là... Pourquoi un autre n'essaierait-il pas d'organiser un bon cinéma qui donnerait de temps à autre des représentations choisies, entremêlant des films agricoles et historiques?

Et que de choses une telle élite de jeunes gens ne pourrait-elle pas organiser? Cet idéal est-il impossible à réaliser?... Le reproche que l'on fait parfois à une jeune paysanne instruite d'hésiter à s'unir à un cultivateur, parce que cultivateur, n'est pas mérité; elle a même raison. Si l'on veut que les jeunes filles de nos couvents, de nos écoles ménagères épousent des fils de cultivateurs, que l'on élève ceux-ci au degré d'instruction et d'éducation de ces futures épouses, et l'on verra alors que les alliances se feront plus nombreuses.

Je soumets donc humblement que le gouvernement, qui a décrété, en principe, la fondation d'un collège agricole, confie à un groupe d'éducateurs agricoles et autres, le soin de préparer et d'organiser immédiatement un programme qui en assure le succès. Nos sociétés d'agriculture, nos chambres de commerce en demandent l'établissement. Il nous semble que ces vœux sont raisonnables et qu'ils répondent à un besoin pressent.

Il nous faut rendre notre agriculture plus lucrative; l'exode rural doit être enrayé. Ces deux problèmes dépendent de notre jeunesse, les hommes de demain. Outillons-la, préparons-la au rôle qu'elle aura à remplir,—et alors la province de Québec aura assis encore plus solidement les fondements de son développement économique.

*Vieilles maisons --
Vieux moulins*

à
L'ILE-AUX-COUDRES

Par

Georges Bellerive

Naguère, à propos de la convocation du parlement provincial, les journaux annonçaient que la Commission des Monuments historiques présenterait un rapport donnant le détail de son travail depuis sa fondation, voilà quelques mois seulement.

Ce rapport est attendu, on le conçoit, avec impatience par les membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres, et notamment par l'humble signataire de ces lignes, qui, depuis deux ans, s'intéresse à l'un des coins de notre province les plus chargés de souvenirs historiques, l'Ile-aux-Coudres, et qui s'est appliqué à faire connaître ses monuments les plus remarquables à la Commission du Gouvernement provincial. Cette Commission a-t-elle jugé à propos de visiter cet endroit si riche en objets archéologiques, et s'est-elle entendue avec leurs propriétaires, pour en prendre soin à l'avenir? Voilà ce que l'on a hâte de savoir, chez les membres de la Société.

Il est à présumer que leur espérance se réalisera et que le rapport attendu nous apprendra que tout ce qui a un cachet historique, sur cette île, sera désormais confié à ses soins.

Aucun endroit n'a peut-être autant de reliques qui méritent d'être conservées.

Il y a là, en effet, cinq vieilles maisons en pierre au toit pointu, de même style, et de même dimension, évoquant une époque lointaine, et qui, dans leur simplicité, nous tiennent, semble-t-il, ce langage émouvant, que le poète Gaston le Révérend a exprimé en ces strophes:

“ Plus vieille est la maison, meilleurs en sont les êtres.
 Une bonte native y gouverne les cœurs.
 Et de l'âtre au grenier qu'ont bâtis les ancêtres,
 L'air est tout parfumé d'amours et de bonheurs.

Ceux qui vécurent là, continuant leurs pères,
 Étaient bons, d'âme simple et de cœur généreux,
 Et moins riches peut-être, étant plus débonnaires,
 Ils avaient femme sage, enfants beaux et nombreux.

Ils n'ont jamais connu plus superbe demeure
 Pouvant mieux employer leur temps et leurs écus;
 Où l'on a vu le jour, ils trouvent bon qu'on meure,
 Unissant les matins aux soirs déjà vécus.

Et dans leurs mauvais jours comme en leurs jours de fêtes,
 Par les mêmes chemins, d'un pas jamais lassé,
 Ils vont, heureux d'aimer, d'être sains, d'être honnêtes
 Et d'ajouter leur gerbe aux moissons du passé ?”

Toutes ces vieilles maisons de l'Ile-aux-Coudres, à n'en pas douter, ont été construites à la même époque, par les premiers colons qui vinrent s'établir en cet endroit remarquable par l'abondance de ses produits de chasse, de pêche et du sol. Si l'on consulte leurs propriétaires actuels, ils répondent qu'elles ont plus de 200 ans d'existence; qu'elles n'ont jamais été vendues, “ni changé de nom”.

Là aussi, comme au pays de Maria Chapdelaine, rien ne change.

On n'est pas seulement heureux de vivre sous le toit des ancêtres, mais les mêmes vertus patriarcales y sont fidèlement conservées. Ces vieilles maisons abritent, en effet, de nombreux enfants pleins de vie et de bonheur, et sous leur toit, comme au temps jadis, se récite encore en famille la prière du soir.

Il fut, chez nous, un temps auquel on aurait pu appliquer les critiques de Tacite, à l'adresse de ceux de son époque: “acta incuriosa suorum”, où l'intérêt que suscitaient ces monuments d'un âge antique ne s'exprimait que dans des cercles restreints. Il en est autrement aujourd'hui,

car cet attrait a intéressé nos gouvernants, et plus que jamais, ceux qui ont le culte de ces choses vénérables sont assurés qu'elles survivront pour exhaler leur poésie et redire leurs belles leçons aux générations à venir.

* * *



Vieux moulin de L'He-aux-Coudres.

Riches en vieilles maisons, l'He-aux-Coudres l'est aussi en vieux moulins. Elle en possède deux, privilège qu'aucun autre endroit peut-être dans notre Province ne peut invoquer. Tous deux sont en pierre et leurs murailles accusent une épaisseur égale à celle de nos fortifications. On dirait à les voir qu'ils ont été construits pour en faire des postes de défense et de refuge contre les incursions ennemies.

*En fait des amorceuses sont par
l'air voit encore sur le mur
Coudres M. G. Belleme depuis, dans
un article paru dans le journal
d'oct 1922 y e pu voir.*

La présence de ces croix du chemin donne souvent lieu, pendant la saison de l'été, à des manifestations de piété qui sont à l'honneur des familles de cette Ile.

Chaque soir de la belle saison, on peut voir des groupes agenouillés au pied de ces croix, et récitant les prières du soir en commun. Quelquefois ce sont des groupes d'enfants de dix à quinze ans réunis dans un même sentiment de foi et de ferveur religieuse. C'est un spectacle édifiant. Il y en a un autre encore plus émouvant et que l'on peut voir tous les ans, à la fête du Sacré-Cœur, pendant neuf jours consécutifs. Chaque soir, pendant cette neuvaine, les familles qui résident dans l'arrondissement où s'élève une de ces croix dissimulées à divers endroits de l'Ile, se réunissent pour réciter de longues prières, avec un recueillement très édifiant. Près de toutes ces croix monte alors la prière des habitants de l'Ile, hommes, femmes et enfants, pour glorifier le Créateur de toutes choses et appeler ses bénédictions.

Il est donc à souhaiter que la Commission des Monuments historiques se charge de la conservation de toutes ces précieuses reliques du passé. Elles font l'admiration de ceux qui ont la bonne fortune de visiter cette Ile intéressante à tant de points de vue, et elles donneront à ceux qui ne la connaissent pas encore le désir de la parcourir.

Souhaitons aussi que le Gouvernement de Québec, un jour, réalise cette idée de faire ériger une grande croix de pierre à l'endroit où Jacques Cartier, en 1535, débarqua pour aller explorer cette Ile, dont la beauté lui inspira l'idée de s'y arrêter, avec ses trois vaisseaux, *La Grande Hermine*, *la Petite Hermine* et *l'Emérillon*.

On sait, d'après la relation même du pilote de S.-Malo, qu'avant de partir, le lendemain de son arrivée, la messe y fut dite, par le père franciscain qui accompagnait l'équipage. Cette belle page d'histoire mérite d'être commémorée dignement.

GEORGES BELLERIVE.

EDMOND LEMOINE

ARTISTE-PEINTRE

Quelques notes sur sa carrière, 1877--1922

Edmond LeMoine, qu'une mort prématurée a si subitement enlevée à l'affection des siens, voilà, dans quelques jours, un an, naquit à Québec en 1879. Il était le fils de feu M. le notaire Edouard LeMoine, et de Dame Victoria Buies, la sœur du regretté Arthur Buies. Le 27 décembre 1921, il avait épousé Mademoiselle Hortense Charlebois, fille de M. le notaire J.-A. Charlebois de Québec.

Edmone LeMoine fit ses débuts dans la peinture à l'atelier de Charles Huot. En 1898, il partait pour l'Europe. Il séjourna deux ans en Belgique et y décrocha un premier prix à l'Académie des beaux arts d'Anvers, dirigée par Julien de Vriendt.

Il fit un deuxième voyage en Europe, en 1913, et à son retour à Québec, il fut nommé professeur de peinture et de dessin à l'Académie des beaux arts de Québec. C'est dans ces fonctions, au beau milieu d'une carrière pleine de promesses de brillant avenir que la mort le surprit le 9 janvier 1922, au retour de son voyage de noces, laissant une jeune épouse dans le deuil le plus profond et un grand nombre de parents et d'amis vivement affectés par cette mort imprévue, laquelle fut pour tous une douloureuse surprise.

L'œuvre d'Edmond LeMoine est considérable; elle comprend plus de trois cents tableaux et esquisses. Elle se divise en paysages, portraits et tableaux d'église, Mais la plus grande partie de ses toiles sont des paysages et des intérieurs canadiens (1).

(1) Une exposition des œuvres de Edmond Lemoine se tiendra, en novembre, dans une salle du Séminaire de Québec, sous les auspices de la Société des Arts, Sciences et Lettres.

LeMoine était, avant tout, un peintre du terroir. A l'exemple de Charles Huot, son premier maître, il aimait la terre canadienne et il savait s'en inspirer. Il affectionnait la vie champêtre où il allait chaque année se retremper. Il se plaisait à causer avec les cultivateurs dont il appréciait la simplicité, la droiture et la bonhomie. Nos campagnes avec leurs arbres, leurs rivières, leurs vallons et leurs champs, mais surtout les habitants et leurs maisons avec leur fruste mobilier, étaient l'objet de son admiration.

Il excellait à brosser sur la toile des paysages dans lesquels se traduisaient son amour de la terre et son attachement aux vieilles traditions canadiennes. Que de fois il a pénétré dans la demeure des habitants de nos anciennes paroisses pour peindre ce que son oeil observateur y découvrait. Il n'oubliait rien de ce qui la caractérise : vieille cheminée, vieux meubles, surtout vieil habitant, roi du logis, assis au coin du feu, etc.

Oh! ces intérieurs canadiens, peints par LeMoine, comme il devait faire bon d'y vivre. Voyez ce vieillard, calme et souriant, fumant sa pipe avec un contentement marquée. Le calme, l'aisance et le bonheur règnent en ces demeures ancestrales.

Encore robustes, mais chargés du poids de l'âge,
 C'est là qu'on les revoit ces défricheurs d'hier,
 Vieux rentiers d'aujourd'hui, respectés au village,
 Toujours simples, mais fiers,
 Ils ont laissé leurs fils aux travaux de la terre,
 Sur le bien qu'avec peine ils avaient défriché,
 Léguaient l'exemple à tous de ce labeur austère
 Qu'ils avaient tant prêché.

(Labbé LACASSE).

Et cette énorme cheminée, munie d'une solide crémaillère, où brûle quelques bûches, qui peut la regarder sans penser aux ancêtres? Il est bien antique ce culte du foyer; il date

des premiers âges du monde, sans doute, mais il nous rappelle les temps héroïques de la Nouvelle-France, où se procurer du feu durant nos rudes hivers était une véritable corvée.

Les vieilles choses ne se laissent pas tuer; elles résistent aux nouvelles et tâchent de s'y adapter tant bien que mal. Tel est le cas des cheminées dans nos maisons modernes, où le chauffage à l'eau ou à l'air chaud s'est installé. Nos architectes, généralement peu respectueux des vieilles traditions, auraient pu éliminer ce vestige d'un autre âge, mais le plus grand nombre ne l'ont pas fait. Supprimer ce foyer, même sans feu, ce serait trop froid. L'enlever de nos maisons, ce serait oublier que nos pères ont combattu *pro aris et focis*.

Les tableaux d'Edmond LeMoine sont dispersés un peu partout: à Montréal, à Ottawa, à Toronto, mais surtout à Québec, où l'on peut voir et étudier son œuvre dans un grand nombre de familles et, en particulier, chez Madame Edmond LeMoine. Pour l'histoire, nous donnons ici une liste abrégée de quelques-uns des tableaux de LeMoine, car la liste complète en serait trop longue, Voici cette liste:

Vieille maison canadienne, 1916.—Nature morte, 1912.—Un coin de la Malbaie, 1898.—Portrait de jeune homme, 1918.—Une maison d'habitant à la Malbaie, 1906.—Retour du marché, 1899.—Le port de Québec, 1910.—Une scène d'après guerre, 1918.—Nature morte, 1917.—La communiant, 1902.—Intérieur canadien, 1915.—Québec, vue de Maizerets 1915.—La Cour du Séminaire de Québec, 1914.—L'habitant canadien chez lui, 1908.—Quai du Cap-à-l'Aigle, 1907.—La Pointe de Sillery, 1906.—Village du Cap-Blanc, (N.-D.-de-la-Garde), 1911.—Un coin de la rivière Ottawa, 1921.—Portrait d'Arthur Buies, 1916.—Le vieux rentier, paysan canadien 1918.—Pêcheuses de crevettes, 1918.—Un coin de la rivière Malbaie, 1915.—La moisson, 1917.—Retour à la ferme, 1918.—Le quai de la Rivière-du-Loup, 1910.—Les Plaines d'Abraham, 1917.—Mise au tombeau, 1898.—La rivière Mailloux, à la Malbaie, 1904.—Le Christ en croix, d'après

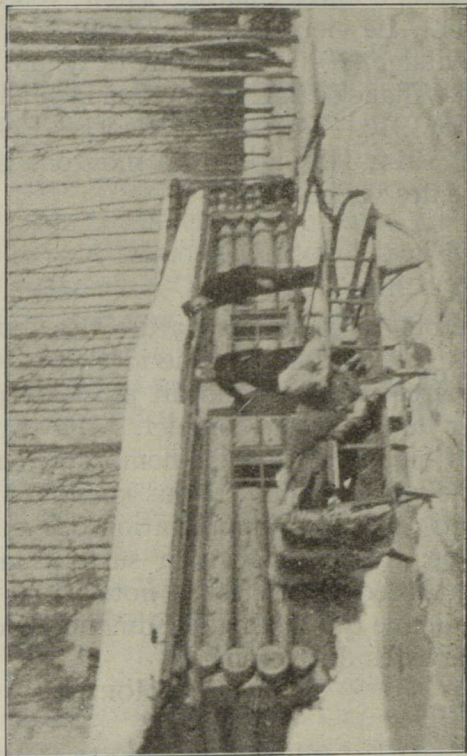
Van Dyke, 1918.—Nature morte, 1903.—La maison de Montcalm, à Québec, 1914.—Un paysage à Maizerets, 1917.—Descente de la croix, d'après Rubens, 1915.—Intérieur d'atelier, 1914.—Une ferme à la Malbaie, 1912.—Un coin de la Malbaie, la Comportée, 1908.—Le quai de la rivière-du-Loup 1910.—La bergère, d'après Charles Lenoir, 1899.—Le retour à la ferme, 1911.—Le vieux calvaire, 1900.—La rivière Malbaie, près du village, 1911.—Portrait de jeune fille d'après Greuse, 1916.—Village de la Comportée à la Malbaie, 1900.—Le bout de l'Ile, 1916.—Portrait de Georges Bellerive, 1918. Le Cap-Blanc, 1914.—Troupeau de moutons au pâturage, 1904.—L'heure des vaches, 1913.

Nous arrêtons là la nomenclature des œuvres de LeMoine, croyant qu'elle donnera une idée assez exacte de sa laborieuse carrière. Mais il faudrait plusieurs pages encore pour en dresser un catalogue complet. Il a traité plusieurs fois les mêmes sujets et fait de nombreuses répliques de quelques-uns de ses tableaux. Nous laissons à un critique d'art plus averti que nous l'appréciation des œuvres de LeMoine. Ce que nous avons voulu surtout faire ressortir dans les lignes précédentes, c'est la note patriotique et sincèrement canadienne qui distingue Edmond LeMoine parmi nos meilleurs artistes du terroir.

HORMIDAS MAGNAN.



DANS LES CHANTIERS



Une scène dont nos forêts sont, tous les jours, le théâtre, en cette période de préparatifs des chantiers



Nous avons reçu avec plaisir la collection des neuf numéros déjà parus des *Annales*— "Lettres.—Histoire.—Science.—Arts"—organe de l'Institut Canadien français d'Ottawa et dont M. Maurice Morisset est le secrétaire de rédaction. Cette revue est dirigée en collaboration par toute la brillante phalange des jeunes littérateurs de la capitale dont plusieurs ont déjà à leur crédit des œuvres magnifiques. *Les Annales* contiennent des articles du plus haut intérêt et d'une grande variété. Dans le dernier numéro, nous signalons, en particulier "Après les vacances", de M. Maurice Morisset, "Le besoin de l'heure", par M. Gustave Lanctôt, "Le Chemin des Ecoliers", par Louis-Joseph de la Durantaye et maints articulets et poèmes de lecture agréable.

* * *

Un nouveau journal périodique vient de faire son apparition à Québec. Il a pour nom "La Voix de Québec", et s'occupera d'économie politique et sociale. Son directeur est M. Eug. Leclerc, prévôt des incendies, ancien député de Québec-Centre, et fondateur de la Ligue de Prévention des Incendies de la province de Québec. M. Leclerc semble avoir consacré sa vie, désormais, à la protection de nos édifices contre les incendies et son journal est fondé, semble-t-il, exclusivement dans ce but. Ce premier numéro de "La Voix de Québec", en effet, contient, à ce sujet, toute une mine de renseignements intéressants, en particulier, l'histoire de la Ligue Préventive des Incendies. On y lit également le texte d'une pièce allégorique "Le Procès du Feu" qui a été interprétée pendant la Semaine Préventive des Incendies, à Québec.

Le nouveau journal est appelé à faire du bien et nous lui souhaitons longue vie en même temps que nous félicitons son directeur du dévouement et de l'intelligence qu'il met dans sa campagne contre le feu.

* * *

Nous saluons la réapparition du *Quartier Latin*, organe de l'Association générale des Etudiants de l'Université de Montréal, dont nous avons reçu les deux premiers numéros du Vol. V.

M. Hubert Trudelle, directeur du *Quartier Latin* en résume ainsi la vie :

“L’an dernier, grâce au zèle empressé de ses amis, il a passé à travers les nombreuses difficultés qu’il a rencontrées. Sa première année fut celle d’un nourrisson, il était fragile et inquietant. A deux ans il faillit disparaître tant sa vie était faible: on le crut mort à l’enfance; mais en troisième année la santé revint avec de nouvelles forces, il commença à marcher vivement. Aussi dès la rentrée universitaire 1921 il était à son poste parmi les carabins qu’il ne quitta plus un moment. Sa vigueur augmenta, il erra de par la ville, à la campagne, se promena à l’étranger échangea des visites à son cousin le “Béret” de Québec. Ce fut sa grande année”.

En souhaitant longue vie au *Quartier Latin* nous n’avons aucune crainte de ne pas voir réaliser nos vœux, car un journal de cette nature qui a pu atteindre sa cinquième année est déjà une institution stable.

* * *

Dans le dernier numéro du *Canada Français*, M. Maurice Hébert publie un article très juste sur *Maria Chapdelaine* à propos de la solide défense de ce livre faite, naguère, dans l’*Action Catholique*, par M. François Veuillot. M. Hébert ajoute au débat qui s’est engagé au sujet du livre de Hémon quelques rapides considérations sur les procédés de cet écrivain à qui, notamment, on a fait le reproche assez étrange de ne pas avoir fait connaître tout le Canada français—pays, population, mœurs, coutumes, âme, etc.—dans un récit dont le cadre n’était qu’un coin des forêts du nord.

Pourquoi ne pas avoir demandé à Ferdinand Fabre de ne pas nous avoir fait l’histoire complète du Languedoc et de sa population quand il a écrit *Mon Oncle Célestin* dont toute l’intrigue se déroule dans un rayon d’à peu près deux milles carrés?

“Avouons”, dit avec raison M. Hébert, “que nous avons été envers Hémon d’une singulière exigence, et que si nous demandons à nos écrivains le quart de ce que nous réclamons de celui-ci, nous leur imposons l’impossible et nous tue-rons du coup une littérature qui a, ce nous semble, assez de peine à vivre.”

* * *

Remarqué un article fort au point dans le dernier numéro de *La Debenture* organe de la Corporation des obligations Municipales (Limitée), Québec et Montréal. Cet article est intitulé: “L’évaluation municipale”, écrit à propos d’une déclaration du sous-ministre des Affaires Municipales, qui prétend que la moitié des municipalités rurales ne sont pas évaluées au tiers de leur valeur. L’auteur démontre d’une façon fort originale le tort que nous cause la sous-estimation municipale et conclut:

“Suivons l’avis du sous-ministre des Affaires municipales, propriétaires ou estimateurs, soyons honnêtes, scrupuleusement honnêtes dans cette question d’évaluation. L’honnêteté se concilie avec le patriotisme bien entendu, avec l’intérêt de la municipalité, avec l’intérêt du particulier.”

A remarquer plusieurs autres intéressants articles dans cet excellent journal domestiques qu’est *La Débenture*.

* * *

Le deuxième numéro de la *Revue du Droit*—administrateur et éditeur: Librairie Garneau, Limitée, Québec—nous arrive avec de nouveaux et très excellents articles de jurisprudence signés des noms les plus en vue dans la magistrature et le barreau de la province. M. Auguste Lemieux fait l’éloge de feu le juge Hector-T. Chauvin, M. le juge P.-B. Migneault publie une causerie sur “l’avenir de notre droit civil” et M. le juge Alphonse Bernier parle du “contrat d’aval”. A lire aussi d’intéressantes notules de M. Léo Pelland, secrétaire de rédaction de la *Revue du Droit*.

* * *

Nous apprenons, de source privée, que Madame Miller, épouse de feu Emile Miller si tragiquement enlevé aux lettres canadiennes au cours de l’été dernier, va prochainement publier trois volumes des œuvres de son mari. L’on sait que Emile Miller a traité des sujets concernant la géographie; il a écrit deux ouvrages et un grand nombre d’articles dans des revues et des journaux et nous croyons que son œuvre, condensée et mise à portée de tous, sera de la plus grande utilité notamment pour la jeunesse étudiante. Ces trois prochains volumes des œuvres d’Emile Miller devront se trouver dans toutes les bibliothèques canadiennes.

* * *

L’abbé Lionel Groulx, directeur de *L’Action Française*, a fait, récemment un voyage en France, et il en rapporte une botte d’impressions du plus haut intérêt pour nous et qu’il résume dans un dernier numéro de sa revue.

Ce qui découle des impressions de l’abbé Groulx, c’est qu’en France on ignore sinon complètement du moins d’une façon assez humiliante pour nous, le Canada français. L’abbé Groulx, écrit:

“Il faut dire les choses comme elles sont: le Canada français est profondément inconnu en France. Ce n’est pas là méconnaître les nobles amitiés qui honorent notre pays. En cherchant bien, on trouverait même à Paris quelques spécialistes des choses canadiennes. Mais il est temps de se dire qu’une élite est une élite et que parler en pareil cas de milliers d’individus, c’est commettre une grave

hyperbole. Ces connaissances mêmes du Canada qu'il faut accorder à un petit nombre, combien, s'il fallait les contrôler d'un peu près, nous apparaîtraient plus légères que l'impondérable.

"Mais à côté de ceux qui nous connaissent mal ou ne nous connaissent qu'à demi, il y a ceux qui ne nous connaissent point du tout, qui ignorent jusqu'au fait même de notre existence; et ceux-là, avouons-le, quoi qu'il en coûte à notre vanité, sont la majorité des intellectuels et la grande masse, pour ne pas dire la totalité du peuple."

Et l'abbé Groulx précise les causes qui font que notre Canada français est inconnu en France. Ces causes se résument au défaut de propagande canadienne-française. Il n'existe, en France, aucune institution dévouée à cette propagande. Il y a une agence de la province de Québec à Londres; il n'en existe point à Paris. Le commissariat canadien n'est pas une institution canadienne-française, bien que dirigé par un des nôtres. Le Comité France-Amérique, comme son nom l'indique, embrasse les deux Amériques et la section réservée au Canada ne s'occupe pas exclusivement des intérêts canadiens-français.

Quelques conférences sur l'histoire canadienne, quelques livres canadiens-français n'ont pas suffi à éclairer le peuple français sur notre province.





Echos de la Société

Le 28 septembre dernier, la Commission des Monuments historiques, au cours de belles fêtes, dévoilait solennellement les deux statues de Pierre Gaultier de Varennes de la Vérendrye, découvreur de l'ouest canadien, et de Pierre Boucher de Grosbois, premier gouverneur de Trois-Rivières. A cette occasion plusieurs couronnes ont été déposées par les représentants des familles des deux héros et par des sociétés. La Société des Arts, Sciences et Lettres a fait déposer une couronne aux pieds de chacune des deux statues. M. G.-E. Marquis représentait à cette occasion la Société des Arts, Sciences et Lettres.

—Le conseil exécutif de la Société des Arts, Sciences et Lettres a repris ses réunions à la fin de septembre et déjà a commencé de tracer un bon programme pour la saison. Quatre conférenciers sont déjà inscrits pour les concerts-conférences dont la Société continuera la série à l'Hôtel de Ville. Le conférencier en octobre a été M. J.-D. Dufour, professeur à l'Ecole Normale de Sherbrooke; en novembre nous aurons M. Ernest Bilodeau, le brillant chroniqueur que l'on connaît; en décembre, M. Paul Fontaine, avocat, qui vient de faire deux années d'études à Paris; en janvier, M. Alleyn Taschereau, avocat. Toutes ces conférences seront grémentées de chant et de musique.

—Pendant la dernière grande Exposition Provinciale, la Société des Arts, Sciences et Lettres a tenu un salon des beaux-arts dans trois des galeries du Palais Central de l'Exposition. Nous donnerons, dans un autre numéro du *Terroir*, les détails de ce salon qui a été couronné de succès.

—La Société des Arts, Sciences et Lettres est à organiser pour le mois de novembre, de concert avec M. René Lemoine, une exposition des œuvres de peinture de feu Edmond Lemoine, de regrettée mémoire. Cette exposition se tiendra dans une salle du petit séminaire de Québec, nouvelle annexe.



L'on voudra bien adresser les commandes comme suit:

Le Terroir

Case postale 366,
Québec

Les livres canadiens sont aujourd'hui très recherchés par les bibliophiles et ils sont généralement rares, du moins pour la plus grande partie. Nous sommes heureux d'établir le Service de Librairie du Terroir qui donnera, croyons-nous, pleine satisfaction. Grâce à ce service, nous croyons être en mesure de remplir toute commande de livres canadiens, anciens et nouveaux, qu'on voudra bien nous faire parvenir, et cela au plus bas prix de livre canadien. Nous publions une septième liste des livres canadiens dont nous pourrions disposer; elle sera suivie d'autres listes à l'infini. Nous ajoutons les prix de ces volumes. L'on peut même nous commander les livres qui n'apparaissent pas actuellement sur nos listes:

HUITIÈME LISTE

ROUSSEAU.—Les exploits d'Iberville.	1. 10
ROUSSEAU.—Le château de Beaumanoir.	1. 40
ROUTHIER, A.B.—Le Centurion.	1. 00
ROUTHIER.—Paulina, 2ème édition.	0. 40
TARDIVEL, J. P.—Pour la patrie.	1. 35
THOMAS, A.—Gustave ou un héros canadien.	1. 00
TREMBLAY, RÉMI.—Un revenant.	0. 70

Nous profitons de la Semaine du Livre pour rappeler à nos lecteurs que nous pouvons leur fournir, sur demande, tous les livres canadiens qu'ils désireraient, anciens et nouveaux, aux prix les plus bas.

Phones { 6540
 { 6541

Importateur de Nouveautés

Jules Gauvin

Représentant: Hardes faites
"SEMI-READY"

Spécialité:

Confection pour hommes,
femmes et enfants.

183, rue St-Joseph

QUEBEC

Buvez l'eau minérale
CLAIRE FONTAINE

La meilleure au monde

M. TIMMONS & SON
QUEBEC

~~Messieurs~~ Voulez-vous être
chic? Habillez-
vous chez

~~A. DEMERS~~

~~260, ST-JEAN~~

~~Phone 1804~~

~~QUEBEC~~

A. LANGLOIS

BIJOUTIER

238, rue ST-JEAN, - - - QUEBEC

Phone 4140

Nous gardons des bijoux pour tous les goûts et toutes les bourses.
Venez vous convaincre

F.-H. LEVASSEUR

ASSURANCES

VIE, FEU, ACCIDENT, GUARANTIE, ETC.

126 Rue St-Pierre,

QUEBEC

Phone 7250-7251



Vous désirez des

CHOCOLATS?

Demandez les

CANDIAC

Ce sont les meilleurs

Notre devise, comme nos produits, se résume en
un seul mot:

EXCELLENCE

*Bonbons Candiac
(Canada) Limited*